

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-04 en date du 9/04/2025 relative à l'avenant de la convention avec la SIRTOM

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 9/04/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 01/04/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés :

Absents :

Objet : Avenant SIRTOM

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le SIRTOM, dans le cadre de la mise à jour annuelle de la convention, a revu ses tarifs comme suit :

Prix 2025 :

Ordures ménagères en porte à porte : 0.03862 €/ litre

Ordures ménagères à la colonne : 0.03090 €/ litre

Collecte sélective : 0.01931 €/ litre

Collecte Bio déchets : 0.01931 €/ litre

Pour les producteurs qui utilisent les sacs biodéchets, les tarifs sont les suivants :

Sacs krafts 10L : 0,062 € le sac, 50 sacs par parquet.

Sac bio 12 L : 0,039 € le sac, 30 sacs par rouleau.

Sacs fermentescibles 60L : 0,188 € le sac, 20 sacs par rouleau.

Sacs fermentescibles 110L : 0,258 € le sac, 20 sacs par rouleau.

Housse bio 120L : 0,285 € le sac, 10 sacs par rouleau.

Housse kraft 360L : 2,37 € le sac, 25 sacs par paquet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

A Nonards, le 9 avril 2025

Le Maire,

Daniel ROCHE



La secrétaire de séance,

Pierrette GRANVAL